

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)
DELIBERATION

L'an deux mille vingt, et le Vendredi 10 Juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames LOPEZ Chantal, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, DEMARAIS Christelle, PAILLES Séverine, GALZY Isabelle, LABROUSSE Marlène.

Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BOUDET André, LAVIT Frédéric, DE BARROS Claudy, ISARN Pierre, SOULIE Christophe, BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel

55/2020 Souscription contrat API GIGEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune de GABIAN doit souscrire un contrat avec le traiteur API de GIGEAN pour le service de la restauration scolaire.

Ce traiteur dont l'agence est située au 3, rue Nicolas Appert ZAE Laclau 3 34770 GIGEAN représenté par Monsieur VAILLANT Christophe, directeur de la cuisine Centrale du Bassin de Thau.

Le présent marché a pour objet la préparation, la fourniture et la livraison des repas nécessaires au service des restaurants à compter du 22 juin 2020.

Les repas seront confectionnés à la Cuisine Centrale API RESTAURATION du Bassin de Thau, agrément sanitaire n° FR 34 113 033 CE.

Les repas seront livrés froids dans des bacs en inox gastronome réutilisable, dans notre point de consommation : Bâtiment multi activités au 2, route de Pouzolles à GABIAN.

Les prestations de la société API RESTAURATION concernent les repas du midi. Les jours scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la souscription du Contrat API GIGEAN
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme,




A GABIAN
Le maire
Francis BOUTES